



BANQUE POPULAIRE

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 617.218.800 DIRHAMS
SIÈGE SOCIAL : 101, BOULEVARD MOHAMED ZERKTOUNI.
CASABLANCA

REGISTRE DE COMMERCE N 28.173

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la BCP tenue le 13 février 2009 a décidé l'augmentation du capital de la société de 43.763.680 dirhams, soit 6,62% du capital de la BCP. Cette augmentation de capital est assortie d'une prime d'émission de 956.236.320 dirhams, soit un investissement global de 1.000.000.000 de dirhams.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription pour réserver la totalité de l'augmentation de capital à l'OCP.

Ladite Assemblée Générale a conféré au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à la réalisation et la constatation de cette augmentation de capital et la modification de l'article 6 des statuts de la Banque Centrale Populaire.

Le Conseil d'Administration, tenu le 13 février 2009, a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital d'un montant de 43.763.680 par la souscription en numéraire de 4.376.368 actions nouvelles, en sus de la prime d'émission de 956.263.320 dirhams, soit un investissement global de 1.000.000.000 (un milliard de dirhams).

A l'issue de cette opération, le capital social de la société s'élève à 660.982.480 dirhams, divisé en 66.098.248 actions, d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune.

Le conseil a modifié l'article 6 des statuts en conséquence.

Le 24 février 2009, il a été procédé à l'admission des nouveaux titres à la Bourse des Valeurs de Casablanca et à l'enregistrement de l'augmentation de capital.

Le dépôt légal a été effectué auprès du secrétariat-greffe du tribunal de commerce de Casablanca en date du 24 février 2009 sous le numéro **328363**.